

CONCOURS DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

SESSION 2010

RÉPONSE, À PARTIR D'UN TEXTE REMIS AUX CANDIDATS, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte

Durée : 1 heure

Coefficient : 2

Comment apaiser le climat dans les quartiers ?

Un responsable associatif, un policier, un chercheur et un maire proposent leurs solutions

5 « **Remettre les services publics dans les cités** »

M. D., Directeur adjoint d'un service jeunesse dans une commune de Seine-Saint-Denis

10 « Cela fait vingt ans que le débat est ouvert. La police peut sans doute faire beaucoup mieux en évitant les contrôles à répétition ou en effectuant de vraies enquêtes, indépendantes, lorsqu'il y a suspicion de bavures. Elle peut aussi améliorer son recrutement pour ne plus affecter les plus jeunes dans les quartiers les plus difficiles. Mais je crois que la réflexion sous le seul angle policier n'est pas la bonne porte d'entrée. Dans nos quartiers, les derniers services publics qui sont représentés en permanence sont l'éducation et la police. Les policiers se prennent donc, de plein fouet, le ressentiment vis-à-vis de toutes les institutions. 15 Tant que ce problème de fond ne sera pas réglé, on aura les mêmes problèmes, donc les mêmes débats et les mêmes réunions. Remettre les services publics dans les cités, c'est la priorité ».

20 « **Créer des maisons de l'adolescence et de l'enfance** »

SYLVIE FEUCHER, Secrétaire générale du Syndicat des commissaires (SCPN)

25 « Le tout répressif comme le tout préventif ne marchent pas. Sur le terrain, lorsque les policiers identifient des jeunes en difficulté, ils n'ont pas de relais. Vers qui se tourner ? Il faudrait mettre en place des maisons de l'enfance et de l'adolescence dans les quartiers les plus difficiles. Regrouper tous les services publics, y compris la police, sur des sites uniques pour faciliter le contact. Cela peut être un moyen d'aider les mères qui n'arrivent plus à élever leurs gamins. On me répond que ça coûte de l'argent, que c'est compliqué. Mais si on 30 laisse les jeunes s'élever tout seul, dans la rue, on se prépare des bandes beaucoup plus dures dans dix ans. La police aussi peut faire mieux. Ne pas nommer n'importe qui sur les postes les plus sensibles. Il faudrait pouvoir organiser des castings pour recruter les plus expérimentés, les mieux préparés ».

35 « **Améliorer les modes d'intervention de la police** »

MARWAN MOHAMMED, Chercheur, responsable d'association dans le Val-de-Marne

40 « Les acteurs de terrain ne pourront pas travailler auprès des jeunes s'il n'y a pas de rupture dans les modes d'intervention de la police. Sur l'usage de la force. Sur les contrôles d'identité. Sur la manière de communiquer. Ces changements ne feraient pas disparaître les tensions, mais permettraient de sortir de la surenchère. Après, il faut que les autorités fassent confiance aux acteurs locaux pour nouer des contacts. Il faut, en parallèle, que la police déverrouille l'IGS [la police des polices] qui est censée enquêter sur les violences policières. Aujourd'hui, il y a une sorte de fatalisme dans les quartiers vis-à-vis de ces 45 violences, très peu poursuivies. C'est une erreur des autorités : la machine de protection est

efficace sur un plan juridique pour les policiers ; mais elle produit l'inverse sur le terrain en les exposant à la surenchère des jeunes ».

50 « **Mettre en place des ripostes graduées** »

M. S., Maire d'A. (Seine-Saint-Denis)

55 « On peut avoir une réflexion nationale, mais je crois que c'est le travail local qui est indispensable. Les maires peuvent avoir un rôle essentiel si on ne les considère pas comme des shérifs supplémentaires mais comme des relais qui comblent les fossés relationnels. Sur A., l'habitude avait été prise d'envoyer immédiatement la police nationale, qui intervenait parfois avec force. Nous avons mis en place un dispositif de riposte graduée en fonction des problèmes rencontrés. D'abord, ce sont les médiateurs qui interviennent, puis, si ça ne suffit pas, la police municipale et, enfin, la police nationale. On n'exclut jamais la réponse répressive - il y a des moments où ce n'est plus aux médiateurs d'intervenir -, mais on la conçoit comme une solution de dernier recours ».

60

Le Monde
30 août 2009

Reproductions effectuées par le CIG Petite Couronne avec
l'autorisation du CFC. Toute nouvelle reproduction interdite.

A. Explication et vocabulaire (10 points)

1 - Expliquez, dans le contexte, chacune des expressions suivantes :

- « le débat est ouvert » (ligne 9) (1,5 point)
- « de plein fouet » (ligne 15) (1,5 point)
- « organiser des castings » (ligne 32) (1,5 point)
- « Les maires peuvent avoir un rôle essentiel si on (...) les considère (...) comme des relais qui comblent le fossé relationnel » (lignes 55 et 56) (1,5 point)

2 - Donnez un synonyme pour chacun des mots suivants :

- « suspicion » (ligne 11) (0,5 point)
- « répressif » (ligne 24) (0,5 point)
- « tensions » (ligne 42) (0,5 point)
- « fatalisme » (ligne 45) (0,5 point)

3 - Parmi les mots suivants, quels sont ceux qui n'ont aucun rapport avec chacun des mots entre guillemets ?

- « protection » (ligne 46) : défense - élection - préservation - déflagration (1 point)
- « dispositif » (ligne 58) : disponibilité - système - positif - protocole (1 point)

B. Compréhension (10 points)

Dans vos réponses, vous veillerez à rendre compte des idées du texte sans en recopier les phrases.

- 1 - Quelles sont les solutions préconisées par le Directeur adjoint du service jeunesse et la Secrétaire générale du Syndicat des commissaires (SCPN) ? (3 points)
- 2 - Pour Marwan MOHAMMED et M. S., maire d'A., la solution réside-t-elle dans « l'usage de la force » ? Que proposent-ils ? (4 points)
- 3 - En vous inspirant de vos propres réflexions, hormis les solutions proposées dans cet article, quels sont d'après vous les autres moyens d'apaiser le climat dans les quartiers ? (3 points)

- ☞ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ☞ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ☞ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.